

NATURE DES SOINS	ESSENTIEL (Sécurité sociale + MNH)	CONFORT (Sécurité sociale + MNH)
<b>HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (y compris Assurance maternité)</b>		
<b>Honoraires et Frais de séjour</b>		
Secteur conventionné	200% BR	100% frais réels
Secteur non conventionné	Non garanti	90% frais réels
Forfait journalier	Pris en charge	Pris en charge
Chambre particulière	2% PMSS/jour	3% PMSS/jour
Frais d'accompagnant enfant – de 16 ans	1% PMSS/jour	2 % PMSS/jour
<b>FRAIS MEDICAUX COURANTS (y compris Assurance maternité)</b>		
Consultations et visites	100% du ticket modérateur	200% BRSS
Actes de spécialité	100% du ticket modérateur	150% BRSS
Actes de radiologie, auxiliaires médicaux, analyses	100% du ticket modérateur	100% BRSS
Transport des malades	100% du ticket modérateur	100% BRSS
<b>PHARMACIE</b>		
Pharmacie	Ticket modérateur	100% BRSS
<b>ACTES DE PREVENTION</b>		
L'ensemble des actes de prévention prévu à l'article « R 871-2 du code de la Sécurité sociale » est pris en charge au titre du contrat, dans les limites des garanties concernées avec, au minimum, le ticket modérateur.		
<b>DENTAIRE avec participation Sécurité sociale</b>		
Soins dentaires	100% du ticket modérateur	100% BRSS
Inlays/Onlays	Non garanti	100% BRSS
Prothèses dentaires prises en charge (y compris couronne sur implant)	150% BRSS	350% BRSS
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	100% BRSS	350% BRSS
<b>DENTAIRE sans participation Sécurité sociale</b>		
Prothèses dentaires non remboursées (sauf prothèses céramique totale)	Non garanti	280% BRSS
Implantologie	Non garanti	300€/an/bénéficiaire
Orthodontie refusée par la Sécurité sociale	Non garanti	250% BRSS
<b>AUTRES PROTHESES</b>		
Orthopédie – Autres prothèses	100% BRSS	300 % BRSS
Prothèses Auditives	100% BRSS	250% BRSS
<b>OPTIQUE (par an et par bénéficiaire)</b>		
Verres simples	2% PMSS/verre	3,5% PMSS/verre
Verres progressifs	3% PMSS/verre	5% PMSS/verre
Monture	4% PMSS	7% PMSS
Lentilles remboursés par la Sécurité sociale ou non (y compris jetables)	4% PMSS	7% PMSS
Traitement laser de la myopie	Non garanti	10% PMSS/œil
<b>MATERNITE ADOPTION</b>		
Forfait naissance ou adoption	5% PMSS	20% PMSS
<b>CURES THERMALES</b>		
Cures thermales acceptées par la Sécurité sociale	5% PMSS	10% PMSS

BRSS (base de remboursement) : Tarif dont tient compte la Sécurité sociale pour établir ses remboursements, éventuellement reconstitué lorsqu'il n'y a pas de remboursements Sécurité sociale

Ticket modérateur : Différence entre la base de remboursement et le remboursement de la Sécurité sociale

PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité sociale) : Il sert de base pour le calcul des cotisations sociales. Il est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution